

REPUBLIQUE FRANCAISE

20007457300011

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
SIRR RAMBOUILLET**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE RAMBOUILLET

**SERVICE PUBLIC LOCAL
SIRR RAMBOUILLET**

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : SIRR ASSAINISSEMENT

ANNEE 2018

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 382 586,80	3 382 586,80

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 382 586,80	3 382 586,80
---	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	5 064 194,64	3 683 073,30

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 6 990 967,20

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	5 064 194,64	10 674 040,50
---	--------------	---------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	8 446 781,44	14 056 627,30
---------------------	--------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 523 200,00	0,00	1 652 500,00		1 652 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	224 625,19	0,00	227 093,60		227 093,60
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	53 600,00	0,00	114 000,00		114 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 801 425,19	0,00	1 993 593,60		1 993 593,60
66	Charges financières	236 823,11	0,00	311 391,34		311 391,34
67	Charges exceptionnelles	436 600,00	0,00	211 500,34		211 500,34
022	Dépenses imprévues (exploitation)	178 330,00		201 317,84		201 317,84
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 653 178,30	0,00	2 717 803,12		2 717 803,12
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	1 606 264,14		664 783,68		664 783,68
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	786 000,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 392 264,14		664 783,68		664 783,68
TOTAL		5 045 442,44	0,00	3 382 586,80		3 382 586,80

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 382 586,80

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	18 500,00		18 500,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de service	2 158 000,00	0,00	2 882 000,00		2 882 000,00
74	Subventions d'exploitation	29 000,00	0,00	18 387,56		18 387,56
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00	0,00	4 000,00		4 000,00
Total des recettes de gestion des services		2 245 000,00	0,00	2 922 887,56		2 922 887,56
76	Produits financiers	217 106,08	0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	324 125,21	0,00	80 000,00		80 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		2 786 231,29	0,00	3 002 887,56		3 002 887,56
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	23 559,00		379 699,24		379 699,24
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e	786 000,00		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		809 559,00		379 699,24		379 699,24
TOTAL		3 595 790,29	0,00	3 382 586,80		3 382 586,80

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 382 586,80

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

285 084,44

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles	577 700,00	0,00	1 056 192,00		1 056 192,00
21	Immobilisations corporelles	310 250,00	0,00	10 000,00		10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	3 062 000,00		3 062 000,00
Total des dépenses d'équipement		887 950,00	0,00	4 128 192,00		4 128 192,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	934 124,21	0,00	556 303,40		556 303,40
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières		934 124,21	0,00	556 303,40		556 303,40
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 822 074,21	0,00	4 684 495,40		4 684 495,40
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	23 559,00		379 699,24		379 699,24
041	Opérations patrimoniales (4)	6 035 102,92		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 058 661,92		379 699,24		379 699,24
TOTAL		7 880 736,13	0,00	5 064 194,64		5 064 194,64

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

5 064 194,64

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement	42 000,00	0,00	1 708 400,00		1 708 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		42 002,00	0,00	1 708 400,00		1 708 400,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	1 309 889,62		1 309 889,62
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	1 309 889,62		1 309 889,62
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		42 002,00	0,00	3 018 289,62		3 018 289,62
021	Virement de la section d'exploitation (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 606 264,14		664 783,68		664 783,68
041	Opérations patrimoniales (4)	6 035 102,92		0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 641 367,06		664 783,68		664 783,68
TOTAL		7 683 369,06	0,00	3 683 073,30		3 683 073,30

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

6 990 967,20

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

10 674 040,50

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

285 084,44

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 652 500,00		1 652 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	227 093,60		227 093,60
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	114 000,00		114 000,00
66	Charges financières	311 391,34	0,00	311 391,34
67	Charges exceptionnelles	211 500,34	0,00	211 500,34
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	664 783,68	664 783,68
022	Dépenses imprévues (exploitation)	201 317,84		201 317,84
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation - Total		2 717 803,12	664 783,68	3 382 586,80

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 382 586,80

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	379 699,24	379 699,24
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	556 303,40	0,00	556 303,40
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	1 056 192,00	0,00	1 056 192,00
21	Immobilisations corporelles (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 062 000,00	0,00	3 062 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		4 684 495,40	379 699,24	5 064 194,64

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

5 064 194,64

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	18 500,00		18 500,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 882 000,00		2 882 000,00
74	Subventions d'exploitation	18 387,56		18 387,56
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	0,00	4 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	80 000,00	379 699,24	459 699,24
	Recettes d'exploitation - Total	3 002 887,56	379 699,24	3 382 586,80

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 3 382 586,80

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	1 708 400,00	0,00	1 708 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		664 783,68	664 783,68
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	1 708 400,00	664 783,68	2 373 183,68

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 6 990 967,20

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106 1 309 889,62

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 10 674 040,50

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	1 523 200,00	1 652 500,00	
60221	Combustibles et carburants		5 000,00	
604	Achats d'études, prestations de services	26 100,00	28 000,00	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	255 000,00	272 000,00	
6064	Fournitures administratives	2 000,00	6 000,00	
6066	Carburants	2 000,00	1 000,00	
611	Sous-traitance générale	1 125 000,00	1 010 000,00	
6132	Locations immobilières	25 000,00	31 000,00	
6135	Locations mobilières	7 500,00	16 000,00	
614	Charges locatives et de copropriété	10 000,00	16 500,00	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	28 400,00	42 000,00	
61551	Matériel roulant	1 000,00	5 500,00	
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	11 000,00	
6156	Maintenance	2 200,00	10 000,00	
6161	Multirisques	15 000,00	15 000,00	
6168	Autres	5 000,00	11 000,00	
617	Etudes et recherches		125 000,00	
6226	Honoraires	6 000,00	18 000,00	
6231	Annonces et insertions		2 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 000,00	
6238	Divers	250,00	5 000,00	
6251	Voyages et déplacements		5 000,00	
6256	Missions		1 000,00	
6257	Réceptions	500,00	6 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	5 350,00	4 500,00	
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	4 500,00	
63512	Taxes foncières	400,00	500,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	224 625,19	227 093,60	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	3 650,00	5 500,00	
6218	Autre personnel extérieur	910,82	2 000,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,30	100,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 650,00	2 750,00	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	674,07	343,60	
6411	Salaires, appointements, commissions de base	152 500,00	145 000,00	
6415	Supplément familial	240,00	200,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	26 000,00	30 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	32 000,00	35 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 100,00	5 000,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	150,00	150,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	50,00	50,00	
648	Autres charges de personnel	1 500,00	1 000,00	
014	Atténuations de produits (7)		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	53 600,00	114 000,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	20 000,00	25 000,00	
6531	Indemnités	24 000,00	30 000,00	
6533	Cotisations de retraite	3 500,00	5 000,00	
6535	Formation	100,00	3 000,00	
6541	Créances admises en non-valeur		1 000,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	6 000,00	50 000,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 801 425,19	1 993 593,60	
66	Charges financières (b)(8)	236 823,11	311 391,34	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	350 000,00	320 000,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	-113 176,89	-8 608,66	
67	Charges exceptionnelles (c)	436 600,00	211 500,34	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	416 600,00	211 500,34	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 000,00	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	16 000,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)	178 330,00	201 317,84	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		2 653 178,30	2 717 803,12	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	1 606 264,14	664 783,68	
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque	415 000,00	0,00	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	528 523,78	0,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	662 740,36	664 783,68	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 606 264,14	664 783,68	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati	786 000,00	0,00	
6682	Indemnité de réaménagement d'emprunt (pour ordre)	786 000,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 392 264,14	664 783,68	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 045 442,44	3 382 586,80	

+

RESTES A REALISER 2017 (13)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

3 382 586,80

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	193 045,04
Montant des ICNE de l'exercice N-1	201 653,70
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-8 608,66

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	30 000,00	18 500,00	
64198	Autres remboursements	30 000,00	18 500,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	2 158 000,00	2 882 000,00	
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 158 000,00	2 882 000,00	
74	Subventions d'exploitation	29 000,00	18 387,56	
741	Primes d'épuration	29 000,00	18 387,56	
75	Autres produits de gestion courante	28 000,00	4 000,00	
752	Revenus des immeubles non affecté à des activités prof.	28 000,00	0,00	
7588	Autres		4 000,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		2 245 000,00	2 922 887,56	
76	Produits financiers (b)	217 106,08	0,00	
7681	Fonds de soutien - Sortie des emprunts à risque	217 106,08	0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	324 125,21	80 000,00	
7711	Dédits et pénalités perçus		80 000,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations	156 021,39	0,00	
778	Autres produits exceptionnels	168 103,82	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 786 231,29	3 002 887,56	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	23 559,00	379 699,24	
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exerci	23 559,00	379 699,24	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat	786 000,00	0,00	
796	Transferts de charges financières	786 000,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		809 559,00	379 699,24	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 595 790,29	3 382 586,80	

	+	
RESTES A REALISER 2017 (10)		0,00
	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		3 382 586,80

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	577 700,00	1 056 192,00	
2031	Frais d'études	415 000,00	972 992,00	
2032	Frais de recherche et de développement	160 000,00	80 000,00	
2033	Frais d'insertion	2 700,00	3 200,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	310 250,00	10 000,00	
21351	Bâtiments d'exploitation	150 000,00	0,00	
21562	Service d'assainissement	160 250,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		10 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		3 062 000,00	
2313	Constructions		3 062 000,00	
Total des dépenses d'équipement		887 950,00	4 128 192,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	934 124,21	556 303,40	
1641	Emprunts en euros	766 021,39	556 303,40	
1681	Autres emprunts	12 440,15	0,00	
1687	Autres dettes	155 662,67	0,00	
Total des dépenses financières		934 124,21	556 303,40	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 822 074,21	4 684 495,40	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	23 559,00	379 699,24	
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>23 559,00</i>	<i>379 699,24</i>	
139111	Agence de l'eau	23 559,00	177 745,24	
13912	Régions		114 663,00	
13913	Départements		80 672,00	
13914	Communes		6 619,00	
041	Opérations patrimoniales (9)	6 035 102,92	0,00	
1641	Emprunts en euros	2 934 122,11	0,00	
166	Refinancement de dette	2 934 112,11	0,00	
2111	Terrains nus	74 700,02	0,00	
2115	Terrains bâtis	48 982,74	0,00	
21351	Bâtiments d'exploitation	43 185,94	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		6 058 661,92	379 699,24	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 880 736,13	5 064 194,64	

+

RESTES A REALISER 2017 (10)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

5 064 194,64

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	42 000,00	1 708 400,00	
13111	Agence de l'eau	42 000,00	1 308 400,00	
1313	Départements		400 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	2,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		42 002,00	1 708 400,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 309 889,62	
1068	Autres réserves		1 309 889,62	
Total des recettes financières			1 309 889,62	
TOTAL RECETTES REELLES		42 002,00	3 018 289,62	
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	1 606 264,14	664 783,68	
1641	Emprunts en euros	415 000,00	0,00	
2111	Terrains nus	301 358,43	0,00	
2115	Terrains bâtis	227 165,35	0,00	
281351	Bâtiments d'exploitation	433 904,10	434 473,42	
28151	Installations complexes spécialisées	2 236,00	2 236,00	
281532	Réseaux d'assainissement	57 008,00	57 008,00	
28154	Matériel industriel	7 402,03	7 402,03	
281562	Service d'assainissement	3 987,00	5 461,00	
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage ino	145 280,00	145 280,00	
28182	Matériel de transport	5 823,46	5 823,46	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 090,77	2 090,77	
28184	Mobilier	403,00	403,00	
28188	Autres	4 606,00	4 606,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 606 264,14	664 783,68	
041	Opérations patrimoniales (8)	6 035 102,92	0,00	
1021	Dotation	48 982,74	0,00	
1641	Emprunts en euros	2 934 112,11	0,00	
166	Refinancement de dette	2 934 122,11	0,00	
2031	Frais d'études	43 185,94	0,00	
2118	Autres terrains	74 700,02	0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		7 641 367,06	664 783,68	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		7 683 369,06	3 683 073,30	

+

RESTES A REALISER 2017 (9) 0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9) 6 990 967,20

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 10 674 040,50

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
MPH516697EUR00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/03/2002		01/01/2015	12 952 120,58	V	EURIBOR	0,27	0,02748		M	P	N	A-1
050311	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	13/10/2005		13/10/2006	93 895,94	F		0,0	0,77591		A	P	N	A-1
MIN516720EUR00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/01/2005		01/06/2007	43 075,00	R	EURIBOR	3,63	4,62464		A	P	N	B-1
MIN516718EUR00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	27/11/2001		01/01/2007	1 000 000,00	V	EURIBOR	1,79	1,81858		M	P	N	A-1
MON516686EUR00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/08/1989		01/08/2015	830 020,12	F		5,8	5,8		A	P	N	A-1
MIN264265EUR02	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	20/01/2009		01/10/2009	10 225,25	R		4,38	2,87472		T	C	N	A-1
MPH516700EUR00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/12/2008		01/04/2010	1 000 000,00	V	EURIBOR	2,69	1,81892		T	P	N	A-1
1018032 (1) 201	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	01/01/2011		15/09/2012	57 000,00	F		0,0	0,0		A	P	N	A-1
60297523981	CREDIT AGRICOLE	01/08/2011		15/11/2011	1 000 000,00	F		4,12	4,36661		T	P	N	A-1
MON516698EUR00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	26/05/2003		01/04/2013	27 704,76	F		4,38	4,15877		T	X	N	A-1
MON516699EUR00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	31/12/2012		01/05/2013	92 421,72	F		3,97	3,68958		A	C	N	A-1
00000106639	CREDIT AGRICOLE	26/12/2012		03/04/2013	512 000,00	F		3,92	4,29816		A	X	N	A-1
MIS516701EUR00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	17/12/2015		01/03/2017	3 348 112,11	F		3,25	3,29819		A	P	N	A-1
MIS516701EUR00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	17/12/2015		01/03/2017	4 000 000,00	F		2,95	2,38495		A	X	N	A-1
MPH516721EUR00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/04/2017		01/04/2017	436 665,68	R	EURIBOR	4,79	5,17249		T	X	O	B-1
Total général					12 952 120,58									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A1.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)			
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)				10 539 382,10							556 303,40	302 105,01	0,00	194 678,15
MPH516697EUR/00		0,00		10 539 382,10							556 303,40	302 105,01	0,00	194 678,15
050311	N	0,00		27 942,78	1,08	V	EURIBOR	0,01836			23 869,95	0,00	0,00	0,00
MINS16720EUR/00	N	0,00		8 614,97	2,75	F	EURIBOR	0,7591			2 871,67	0,00	0,00	0,00
MINS16718EUR/00	N	0,00		702 333,03	13,42	R	EURIBOR	4,64564			36 835,80	24 452,95	0,00	14 977,43
MON516696EUR/00	N	0,00		403 758,00	14,17	V	EURIBOR	1,7348			19 661,44	5 342,85	0,00	592,04
MINS26285EUR/02	N	0,00		8 657,39	10,58	F		3,228			584,38	502,13	0,00	195,10
MPH516700EUR/00	N	0,00		587 500,00	11,00	R	EURIBOR	2,85601			50 000,00	14 952,56	0,00	3 670,66
1018032 (1) 201	N	0,00		261 941,88	7,00	V	EURIBOR	1,1093			33 917,20	529,53	0,00	121,79
60297523981	N	0,00		39 900,00	13,67	F		0,0			2 850,00	0,00	0,00	0,00
MON516698EUR/00	N	0,00		656 224,30	8,58	F		4,36661			63 645,65	26 061,51	0,00	3 119,60
MON516699EUR/00	N	0,00		3 510,48	0,50	F		4,15877			3 510,48	77,16	0,00	0,00
00000106638	N	0,00		29 107,39	2,33	F		3,68958			9 702,46	1 155,58	0,00	513,59
MIS516701EUR/00	N	0,00		288 890,77	9,25	F		4,69284			23 011,82	11 324,52	0,00	7 758,94
MIS516701EUR/00	N	0,00		3 193 906,59	13,17	F		3,29819			162 865,80	105 243,66	0,00	83 228,09
MPH516721EUR/00	N	0,00		3 918 190,17	23,17	F		2,38495			88 000,32	93 308,67	0,00	76 009,95
	N	0,00		410 804,35	9,00	R	EURIBOR	5,17249			35 876,43	19 153,91	0,00	4 490,96
Total général		0,00		10 539 382,10							556 303,40	302 105,01	0,00	194 678,15

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couvertures ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A1.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
MIN516720EUR00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	1000 000,00	702 333,03	1	25,00				0,00	0	4,64554	24 452,95	0,00	6,66 %
MPH516721EUR00	DEXIA - CREDIT LOCAL DE FRANCE	436 665,68	410 904,35	1	10,00				0,00	0	5,17249	19 153,91	0,00	3,90 %
TOTAL (B)		1 436 665,68	1 113 237,38									43 606,86	0,00	10,56 %
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
(E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		1 436 665,68	702 333,03									43 606,86	0,00	10,56 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : indice zone euro / 2 : indices initiation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A1.4

Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	13					
	% de l'encours	89,44%				
	Montant en euros	9 426 144,72				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	2					
	% de l'encours	10,56%				
	Montant en euros	1 113 237,38				
(C) Option d'échange (swaption)						
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
	% de l'encours					
	Montant en euros					
(F) Autres types de structures						
	% de l'encours					
	Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		936 002,64	936 002,64
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		556 303,40	556 303,40
1641	Emprunts en euros	556 303,40	556 303,40
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		379 699,24	379 699,24
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	379 699,24	379 699,24
020	Dépenses Imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	936 002,64	0,00	D001 0,00	936 002,64

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		664 783,68	III 664 783,68
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		664 783,68	664 783,68
281351	Bâtiments d'exploitation	434 473,42	434 473,42
28151	Installations complexes spécialisées	2 236,00	2 236,00
281532	Réseaux d'assainissement	57 008,00	57 008,00
28154	Matériel industriel	7 402,03	7 402,03
281562	Service d'assainissement	5 461,00	5 461,00
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	145 280,00	145 280,00
28182	Matériel de transport	5 823,46	5 823,46
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 090,77	2 090,77
28184	Mobilier	403,00	403,00
28188	Autres	4 606,00	4 606,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	664 783,68	0,00	6 990 967,20	1 309 889,62	8 965 640,50

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 936 002,64
Ressources propres disponibles	IV 8 965 640,50
Solde	V = IV - II (6) + 8 029 637,86

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT
DE L'OPERATION
RECONSTRUCTION DE LA STEP DE LA GUEVILLE

ANNEE	Taux	2018	2019	2020	2021	TOTAL
DEPENSES						
		<i>Etudes et travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	<i>Travaux</i>	<i>Travaux</i>	
STEP		3 174 000.00 €	7 697 000.00 €	8 553 000.00 €	425 000.00 €	19 849 000.00 €
PSE		550 000.00 €	1 090 000.00 €	1 363 000.00 €	192 000.00 €	3 195 000.00 €
<i>Etudes et frais inhérents à l'opération</i>	13%		1 142 310.00 €	1 289 080.00 €	80 210.00 €	2 511 600.00 €
TOTAL DEPENSES		3 724 000.00 €	9 929 310.00 €	11 205 080.00 €	697 210.00 €	25 555 600.00 €
RECETTES						
		<i>Etudes et Travaux</i>	<i>Etudes et travaux</i>	<i>Travaux</i>	<i>Travaux</i>	TOTAL
STEP	40%	1 269 600.00 €	3 090 800.00 €	3 421 200.00 €	170 000.00 €	7 951 600.00 €
toit végétalisé				25 200.00 €		25 200.00 €
	20%	317 000.00 €	785 000.00 €	850 000.00 €	48 000.00 €	2 000 000.00 €
PSE	30%	165 000.00 €	327 000.00 €	408 900.00 €	57 600.00 €	958 500.00 €
<i>Digesteur, etc (2 400 000 €)</i>			50 000.00 €	50 000.00 €		100 000.00 €
<i>Etudes et frais inhérents à l'opération</i>			481 861.20 €	481 861.20 €		963 722.40 €
		38 800.00 €	95 200.80 €	102 636.00 €	5 100.00 €	241 736.80 €
TOTAL AIDES		1 790 400.00 €	4 829 862.00 €	5 339 797.20 €	280 700.00 €	12 240 759.20 €
Financement SIRR		1 933 600.00 €	5 099 448.00 €	5 865 282.80 €	416 510.00 €	13 314 840.80 €

SIRR RAMBOUILLET - 78 - SIRR ASSAINISSEMENT

BP 2018

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	0	2	2	0	2
Directeur	A	1	0	1	1	0	1
Responsable finances	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		0	0	0	0	1	1
Ingénieur	A	0	0	0	0	1	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		2	0	2	2	1	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SIRR RAMBOUILLET - 78 - SIRR ASSAINISSEMENT

BP 2018

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

IV
C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2018	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				49 596,89		
Ingenieur	A	TECH		49 596,89		
TOTAL GENERAL				49 596,89		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

FMI : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 28 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.

A : autres (préiser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 36 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES IV
D

Présenté par le Président,
A Rambouillet, le 16/03/2018
Le Président,
Michel LHEMERY

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session Ordinaire.
A Rambouillet, le 16 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7
VOTES : Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 09/03/2016

Les membres du Comité syndical,



Behyhel

Morvan

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 20 MARS 2018 et de la publication le 20 MARS 2018

A Rambouillet, le 20 MARS 2018

